YERRES

Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : FD/YB/CG

DECISION N° 2001/95

OBJET : Convention de formation professionnelle conclue avec l'Ecole de Formation des Professionnels de la Route (EFPR), en vue d'un recyclage au permis C.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application des articles susvisés ainsi que les documents y afférents,

VU l'arrêté n° 2001/100 du 5 avril 2001 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Monsieur François DUROVRAY, Premier Adjoint,

CONSIDERANT que la commune a la nécessité de faire participer Monsieur Stéphane CABOTTE, recruté dans le cadre du dispositif « Nouveaux Services - Emplois Jeunes » en qualité « d'Agent d'entretien des espaces naturels », à une formation de recyclage au permis C,

CONSIDERANT que les besoins du service le justifient,

CONSIDERANT que la proposition de l'Ecole de Formation des Professionnels de la Route (EFPR), 35 avenue de la Commune de Paris - 91220 Brétigny-sur-Orge, correspond aux besoins conjoints de la commune et du stagiaire,

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec l'Ecole de Formation des Professionnels de la Route (EFPR) en vue d'un recyclage au permis C, sur une durée de 4 jours moyennant une contribution financière de 1.913,60 francs TTC (soit 291,73 €),

.../...

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2001, fonction 0, sous-fonction 020, nature 6184,

Fait à Yerres, le 9 avril 2001.

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) N° 52

Pour le Député-Maire,
L'Adjoint délégué,

François DUROVRAY
Conseiller Général de l'Essonne

REÇU LE
10 AVR. 2001
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY